

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal,**

**Tenue le lundi 15 novembre 2021 à 20 h,
à la salle académique, située au 75, route Saint-Gérard
au Carrefour de la Colline de Saint-Damien.**

Sont présents :

M. Normand Mercier, conseiller siège #1
Mme Annick Patoine, conseillère siège #2
Mme Line Fradette, conseillère siège #3
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2021-11-01

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 octobre 2021.

4. Adoption des dépenses d'octobre 2021.

5. Dossier(s) – administration

- 5.1 Honoraires professionnels, audit 2021.
- 5.2 Budget 2021 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 14 septembre 2021.
- 5.3 Régime de retraite des employés municipaux du Québec.
- 5.4 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022.
- 5.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus.
- 5.6 Lettre d'entente pour l'employé M. Denis Fradette.

6. Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement

- 6.1 Demande de modification pour le 241, chemin Métivier.
- 6.2 Échange d'une partie des lots 3 930 496, 3 930 497 et 3 930 501 contre une partie du lot 3 930 973.
- 6.3 Renonciation de droit sur l'ancienne caserne de pompier de la Maison mère.

7. Dossier(s) – services publics

- 7.1 Résidence d'Accueil Bellechasse-Sud, appui.
- 7.2 Demande de réfection du chemin Métivier et de la route 279.
- 7.3 Appui CPE l'Aquarelle. **Ajout**

8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

- 8.1 Demande du club de pêche du Lac-Vert pour 2022.
- 8.2 Abolition définitive des frais de retard à la bibliothèque municipale.
- 8.3 Programmation de loisirs Bellechasse-Sud, hiver 2022

9. Correspondance et information

- 9.1 Suivi du développement de l'étang des sœurs.
- 9.2 Suivi du développement du Lac-Vert.
- 9.3 Redistribution des redevances sur les carrières et sablières 2020 et 2021.
- 9.4 Redistribution du Parc éolien 2015 à 2021.
- 9.5 École secondaire, album des finissants 2022.
- 9.6 Cueillette de la Solidarité 2021.
- 9.7 Coop de Solidarité Santé des Monts de Bellechasse, aide financière 2022.

10. Période de questions.

11. Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement

2021-11-02

3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 octobre 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 4 octobre 2021 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

2021-11-03

4- Adoption des dépenses d'octobre 2021

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **180 654.25 \$** et des salaires de **80 531.45 \$** en date du 15 novembre 2021 pour les dépenses d'octobre 2021.

Adopté unanimement

5- Dossier(s) – administration

2021-11-04

5.1 Honoraires professionnels, audit 2021

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil municipal

approuve l'offre de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » au montant total de 15 000 \$ (excluant les taxes) pour la préparation et audit du rapport financier consolidé et du taux global de taxation 2021 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

2021-11-05

5.2 Budget 2021 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 14 septembre 2021.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2021, datée du 14 septembre 2021, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse, tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec. Celle-ci indique une participation financière de 18 316 \$ de la part de la municipalité en date du 14 septembre 2021. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

Adopté unanimement

2021-11-06

5.3 Régime de retraite des employés municipaux du Québec

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal confirme le taux de cotisation du régime de retraite des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland à 5.5 % pour les cols blancs et les cols bleus.

Adopté unanimement

2021-11-07

5.4 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 heures :

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars

- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1^{er} août
- 6 septembre (mardi)
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE tout changement devra être décidé par résolution du conseil.

Adopté unanimement

2021-11-08

5.5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que le conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux en date du 15 novembre 2021.

Adopté unanimement

2021-11-09

5.6 Lettre d'entente pour l'employé M. Denis Fradette

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'embauche de M. Denis Fradette comme employé occasionnel pour la prochaine période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat et la municipalité doivent confirmer l'engagement de M. Fradette par une lettre d'entente;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lettre d'entente a été déposé par le syndicat des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal accepte la lettre d'entente pour l'embauche de M. Denis Fradette pour la période hivernale 2021-2022.

Adopté unanimement

6- Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement

6.1 Demande de modification pour le 241, chemin Métivier

Le conseil prend connaissance de la demande de modification de zonage pour le 241, chemin Métivier. Après discussion, le

conseil est favorable à cette demande et autorise le directeur général, M. Vincent Drouin, à débiter le processus de modification de zonage dans ce secteur.

2021-11-10

6.2 Échange d'une partie des lots 3 930 496, 3 930 497 et 3 930 501 contre une partie du lot 3 930 973

CONSIDÉRANT QU'un échange d'une partie des lots 3 930 496, 3 930 497 et 3 930 501 appartenant à M. Mathieu Roy contre une partie du lot 3 930 973 appartenant à la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties acceptent et ratifient l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et M. Mathieu Roy, le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci relate que la municipalité fait l'acquisition des Parcelles 1, 2 et 3 contre la Parcelle 4 telles que décrites à la description technique de Louise Blanchet, arpenteur-géomètre, le 30 septembre 2021, sous le numéro 925 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties acceptent et ratifient les conditions contenues dans ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu;

QUE le maire, M. Sébastien Bourget et le directeur général, M. Vincent Drouin soient autorisés à signer l'acte d'échange notarié;

QUE les Parcelles 1, 2 et 3 soient assujetties à l'utilité publique pour le rond de rue;

QUE la Parcelle 1 n'est plus affecté à l'utilité publique.

Adopté unanimement

2021-11-11

6.3 Renonciation de droit sur l'ancienne caserne de pompier de la Maison mère

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland rétrocède à la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, tous les droits que la Congrégation lui a accordés aux termes de l'acte de cession publié à Bellechasse sous le numéro 106 997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité renonce au droit d'usage et de jouissance d'un terrain de 45 pieds par 45 pieds au centre duquel est actuellement érigé un poste de protection contre l'incendie, lequel se trouve au centre du garage actuellement situé sur le lot 6 388 102;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité renonce également au droit de remisage d'équipement et d'outillage dans ledit garage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité renonce également au droit de passage sur le chemin existant et donnant accès audit garage situé sur le lot 6 414 565;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu;

QUE le conseil municipal de Saint-Damien-de-Buckland rétrocède à la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours, tous les droits que la Congrégation lui a accordés aux termes de l'acte de cession publié à Bellechasse sous le numéro 106 997;

QUE le maire, M. Sébastien Bourget et le directeur général, M. Vincent Drouin soient autorisés à signer tous les documents notariés nécessaire afin de libérer la Congrégation des droits que cette dernière lui avait accordés aux termes de l'acte précité.

Adopté unanimement

7- Dossiers(s) – services publics

2021-11-12

7.1 Résidence d'Accueil Bellechasse-Sud, appui

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Résidence d'Accueil Bellechasse-Sud (RABS) dépose un projet dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste en la relocalisation de l'organisme RABS à la Maison mère des religieuses afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins en hébergement des travailleurs et d'offrir ses services à un plus grand nombre d'entreprises de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet permettrait de répondre à un besoin essentiel et contribuerait au maintien de nos entreprises de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE par son approche, l'organisme RABS améliore la qualité de vie des personnes immigrantes qui s'intègrent plus facilement dans notre milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement que la municipalité appui l'organisme Résidence d'Accueil Bellechasse-Sud dans son projet de relocalisation de l'organisme déposé dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en matière de services de proximité de la MRC de Bellechasse.

2021-11-13

7.2 Demande de réfection du chemin Métivier et de la route 279

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant l'état de la chaussée sur une grande majorité du chemin Métivier (route 279) depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ces commentaires, le conseil municipal a constaté une dégradation continue de la condition de la route au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Métivier (route 279) est sous la responsabilité du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland dépose une demande officielle au MTQ pour qu'il investisse les sommes nécessaires pour la réfection du chemin Métivier (route 279) au cours de l'année 2022.

Adopté unanimement

2021-11-14

7.3 Appui au CPE l'Aquarelle

CONSIDÉRANT QUE les besoins de places en garderie sont grandissant à Saint-Damien-de-Buckland et dans Bellechasse-Sud et que ce manque de places est un frein au développement de nos milieux ruraux et à la rétention de nos entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland analyse depuis 2020 avec le Centre de la Petite Enfance l'Aquarelle et son conseil d'administration, la possibilité d'ouvrir une deuxième installation à Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets en continu pour l'attribution de nouvelles places en CPE est en cours à la suite de l'engagement du Gouvernement du Québec de rendre disponibles 37 000 places subventionnées additionnelles en garderie d'ici 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la direction du CPE l'Aquarelle est prête à déposer en novembre un projet pour une nouvelle installation de 60 places subventionnées à Saint-Damien-de-Buckland et que les partenaires au projet appuient ce dépôt;

CONSIDÉRANT QUE différentes possibilités sont offertes par la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et au CPE l'Aquarelle pour le déploiement d'une nouvelle installation, soit l'implantation dans les locaux de la Maison mère des religieuses ou la construction d'une nouvelle installation sur un terrain appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution d'appui officialisant le soutien de la municipalité dans la mise en place d'une nouvelle installation est requise pour le dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu :

QUE la municipalité appui le CPE l'Aquarelle dans le dépôt d'un projet d'une nouvelle installation de 60 places subventionnées à Saint-Damien et confirme la possibilité d'implanter cette nouvelle installation dans les locaux de la Maison mère des religieuses et la possibilité de faire le don d'un terrain lui appartenant advenant la nécessité de devoir construire une nouvelle installation.

Adopté unanimement

8- Dossier(s) - aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

2021-11-15

8.1 Demande du club de pêche du Lac-Vert pour 2022

CONSIDÉRANT la demande des administrateurs du club de pêche du Lac-Vert de pouvoir poursuivre leurs activités sur le site en 2022;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du Comité de développement du Lac-Vert et du club de pêche se sont rencontrés pour discuter de différents aspects, notamment le fonctionnement, la cohabitation des activités nautiques et l'adhésion de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette rencontre, le Comité de développement du Lac-Vert est favorable à ce que le club de pêche poursuive ses activités en 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que la municipalité autorise le club de pêche du Lac-Vert à poursuivre ses activités sur le lac pour l'année 2022, et ce, aux mêmes termes et conditions qu'avec la Congrégation des religieuses.

Adopté unanimement

2021-11-16

8.2 Abolition définitive des frais de retard à la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a aboli les frais de retard à la bibliothèque municipale pour une période d'essai ayant débuté le 1^{er} novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque recommande au conseil municipal d'abolir de manière définitive les amendes à la bibliothèque suite cette période d'essai concluante de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que la municipalité abolisse définitivement les frais de retard à la bibliothèque municipale.

Adopté unanimement

8.3 Programmation de loisirs Bellechasse-Sud, hiver 2022

Le conseil se questionne sur l'énergie mise par notre responsable des communications lors de l'élaboration de la programmation de loisirs Bellechasse-Sud. La collaboration et la participation de toutes les municipalités sont essentielles pour assurer l'efficacité d'une telle programmation. Le tout reste à analyser pour les prochaines éditions.

9- Correspondance et information

9.1 Suivi du développement de l'étang des soeurs

Rien de nouveau de ce côté, la firme d'aménagement travaille toujours sur les plans et devis pour le contour du lac.

9.2 Suivi du développement du Lac-Vert

Le comité de travail va rencontrer deux firmes pour l'octroi du contrat pour l'analyse de l'état des bâtiments sur le site du Lac-Vert. Le processus pour l'embauche de la direction générale se poursuit, le candidat devrait être nommé d'ici la fin du mois de novembre.

9.3 Redistribution des redevances sur les carrières et sablières 2020 et 2021

La redistribution des redevances sur les carrières et sablières a rapporté à la municipalité un montant de 109 901,32 \$ en 2020 et un montant de 49 058,89 \$ au 30 juin 2021.

9.4 Redistribution du Parc éolien de 2015 à 2021

La redistribution du Parc éolien a rapporté à la municipalité un montant de 112 920,80 \$ depuis 2015.

2021-11-17

9.5 École secondaire, album des finissants 2022

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 100 \$ au Comité des finissants 2021-2022 de l'École secondaire de Saint-Damien.

2021-11-18

9.5 Cueillette de la Solidarité 2021

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 281.55 \$ aux Frigos Pleins pour leur Cueillette de la Solidarité 2021.

2021-11-19

9.6 Coop de Solidarité Santé des Monts de Bellechasse, aide financière 2022

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de dix mille dollars (10,000 \$) pour l'opération de la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse pour l'année 2022.

10- Période de questions

Aucune question.

2021-11-20

11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h31.

Sébastien Bourget, Maire

Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

Prochaine séance : Lundi 6 décembre, 20h.
